



PROCÉDURE D'HOMOLOGATION DU DIPLÔME MAROCAIN DE BACCALAURÉAT

Elle est traitée auprès du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MEFP), en ligne :

- 1) La première étape est de [s'inscrire à la Sede Electrónica](#) (siège électronique).
- 2) Ensuite, vous pouvez commencer la [procédure en ligne](#) (dans ce cas, *Homologación y convalidación de títulos y estudios extranjeros no universitarios*), de saisie des données, tout en marquant la documentation ou les pièces à joindre plus tard dans un bureau de registre officiel. La documentation est la suivante :

1. **Formulaire de demande** dûment rempli. À la fin du processus en ligne (*grabar solicitud*), un formulaire de demande sera produit, qui doit être téléchargé à partir du Siège électronique du MEFP, imprimé et signé (à présenter sur papier au registre).
2. **Carte d'identité ou passeport** (vous devez en apporter une copie au registre, sur papier, pour faciliter la numérisation).
3. **Diplôme de Baccalauréat** (شهادة البكالوريا) légalisé (avec l'Apostille de La Haye) et traduit en espagnol.
4. **Attestation académique** des cursus suivis (1ère et 2ème année de Baccalauréat), les matières suivies et les notes obtenues (Relevé de notes du Baccalauréat/ مستخرج النقط), légalisées (avec l'apostille de La Haye) et traduites en espagnol.
5. Justificatif de [paiement de la taxe](#).

Les frais de 49,76 € (2023), seront effectués par virement en faveur du *Ministerio de Educación y Formación Profesional*, pour les études NON universitaires, dans le compte restreint *Tesoro público. Ministerio de Educación y Formación Profesional. Cuenta restringida para la recaudación de tasas*:

| Banco de España | IBAN | BIC |
|----------------------------------------|-------------------------------|-------------|
| C/ Alcalá, 48 28014 Madrid (España) | ES27 9000 0001 2002 5310 8018 | ESPBESMMXXX |

6. Pour passer des examens (par exemple, de l'UNED au Maroc) ou vous inscrire à l'université, vous pouvez générer, au moment de compléter la procédure en ligne, «le récépissé (*volante*) pour l'inscription conditionnelle», même si ce n'est pas obligatoire.
- 3) Présenter, sur papier, au bureau d'ordre de l'un des [consulats espagnols au Maroc](#) ou, si aucune autre voie n'est possible et à ces fins, au [Bureau d'Éducation de l'Ambassade d'Espagne au Maroc](#), la documentation précédente (qui sera numérisée et retournée à l'instant). À ce moment-là, dans le bureau d'ordre où vous soumettez la demande, le récépissé sera cacheté pour pleine validation.
- 4) Une fois vos études reconnues et votre baccalauréat homologué, vous disposerez d'une attestation (*credencial*) au Siège électronique du MEFP, qui peut être téléchargée au format électronique et aura pleine validité.

REMARQUE: Il est très important de ne pas oublier de consigner votre adresse e-mail personnelle afin d'être informé que l'attestation est disponible et, si nécessaire, de communiquer avec vous.